



La justice se hâte lentement sur le Rwanda

POURQUOI la chaîne de commandement politico-militaire à Paris n'a-t-elle pas donné l'ordre aux premiers soldats de l'opération « Turquoise » déployés dans l'ouest du Rwanda de stopper les massacres en cours dans les collines de Bisesero, où s'étaient réfugiés des milliers de Tutsis ?

Le 27 juin 1994, un détachement des forces spéciales croise des survivants hagards qui les supplient d'intervenir. Les militaires promettent de revenir au plus vite, mais ce n'est que trois jours plus tard que le sauvetage commence. Entre-temps, des centaines de Tutsis ont été exécutés...

Cela fait quatorze ans que la justice patauge. Le 16 février 2005, six survivants rwandais déposent une plainte devant le tribunal aux armées de Paris, avec le soutien de l'association Survie et de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). Cinq juges se sont succédés depuis cette date. Cinq officiers supérieurs ont été interrogés avec le statut de témoin assisté. Le dernier juge en date, Michel Raffray, a clos l'instruction, sans avoir organisé de confrontation ni consenti à entendre deux survivants qui sont venus à Paris en juin pour les commémorations.

« Ma petite sœur Joséphine a été tuée le 28 juin et ma fiancée, Catherine, le 29. Si les militaires français étaient restés le 27, ces deux êtres chers seraient encore en vie », a témoigné

l'un des deux survivants en question, Eric Nzabihimana, à la tribune d'un colloque commémoratif. La juge d'instruction qui a ouvert l'information judiciaire en 2005, Brigitte Raynaud, est venue témoigner des « obstructions » à l'enquête. Elle a préféré mettre fin à son détachement avec dix mois d'avance, en 2006 : « Les pressions se rapprochaient, j'avais une famille, des enfants, j'ai préféré partir dès lors que ma sécurité n'était plus assurée. »

Depuis qu'Emmanuel Macron a chargé, en avril, une commission d'historiens de faire la lumière sur le rôle de la France au Rwanda, toutes les archives sont censées s'ouvrir enfin par magie. Mais uniquement pour les membres de cette commission, et pas pour les juges ! « C'est humiliant pour les juges d'instruction, qui, dans

Historien à faire des juges

la procédure de Bisesero comme dans celles touchant des génocidaires vivant en France, se sont vu opposer le secret-défense sur des dizaines de documents ! » explique le président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, Michel Tubiana. Les avocats ont donc déposé une lettre de protestation sur le bureau du juge Raffray, qui a refusé, le 24 juin, de rouvrir l'enquête.

Ironie de l'histoire : s'il traîne encore deux ans, délai fixé par Macron à la commission pour remettre son rapport, le juge pourra le lire et sans doute y découvrir des documents classés secret-défense utiles à son enquête !

David Fontaine

Il y a vol et vol...

DEPUIS LE 24 JUIN, un jeune Marocain de 16 ans est en prison pour avoir tenté de voler un avion ! Une infraction assez rare. Parce qu'il ne s'agissait pas d'un minable petit coucou mais d'un gros Airbus A321, capable de transporter 180 passagers. Et ce n'est pas une blague non plus, à lire les motivations très sérieuses de la mise en examen d'une juge des enfants de Créteil.

Selon elle, le gamin a « tenté de soustraire frauduleusement un avion Airbus A321 au préjudice de la compagnie aérienne Vueling ». « Ladite tentative » s'étant manifestée par un « commencement d'exécution », notamment « en péné-

trant dans le cockpit et en manipulant les boutons de commande de l'appareil ». Enfin, cette tentative n'aurait échoué que grâce « à une circonstance indépendante de la volonté » du voleur, à savoir l'arrivée des flics. Des faits punis de 5 ans de prison, voire de 7 ans, car le forfait a été « commis dans un véhicule affecté au transport collectif de voyageurs », selon les articles du Code pénal énumérés par la juge.

Rapt d'Airbus !

Pour être complet, le garçon a également insulté les policiers (1 an de prison), et, crime suprême ces derniers temps, il a, comme nombre de gilets

ou dans un immeuble, explique-t-elle, mais il est impossible de les voler, puisqu'il est impossible de les déplacer ! Et, l'avion, c'est la même chose ! » D'ailleurs, le gosse a déclaré : « J'ai jamais voulu voler un avion, je me cachais dedans pour retourner dans mon pays. »

Dans le dossier, l'avocate a aussi trouvé des motifs d'inquiétude : « Ce jeune est un mineur isolé qui vivait dans la rue et, selon les éducateurs de la prison, il présente de graves troubles psychiatriques... » Elle a hâte de rencontrer la juge des enfants, « pour contester la qualification des faits ». Impossible, maître, la juge est tout là-haut !

D. S.

PAS
S

45



signé, en
de la Ré-
op jeune
volution
un pays
o améri-
nière ses-
bain par
, 15/7) :
cyclone
ennemi a
étouffer,
ut croître
fait que
riel pour

auraient
e « légè-

DITE

ture des
fait sa-
au titre
ricoles »,
« messe
res agricul-
culteurs,
le Perpi-
rer une
juillet à
avec les
r le coup
dernier.
venue. »
mpli sur
pluie ?